

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3749

présenté par
M. Laisney

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	456 050 100
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Fonds finançant le déstockage maximal du site de Stocamine en mettant la priorité sur les déchets toxiques, sans fixer de limites a priori, avec des garanties de sécurité optimale pour les intervenants, sous la conduite d'un opérateur de confiance et le contrôle de la commission de suivi de site (CSS) <i>(ligne nouvelle)</i>	456 050 100	0
TOTAUX	456 050 100	456 050 100
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Présenté par le groupe La France insoumise-NFP, le présent amendement a été adopté par la commission des affaires économiques.

Il vise à permettre le financement du déstockage du site d'enfouissement des déchets dangereux de Stocamine.

Ce montant a été évalué par le cabinet Antea Group dans une étude technique et financière sur la faisabilité de différents scénarios de déstockage publié le 28 octobre 2020. Le déstockage (scénario 2 de l'étude) est estimé à 456 050 100 euros et comprend les montants de l'entretien minier régulier du site, l'entretien des équipements du site, les charges du site, les aménagements au jour et au

fond, l'approvisionnement des équipements nouveaux, la mise à niveau des équipements du site, les opérations de déstockage et de conditionnement, l'élimination des déchets et le confinement du site.

Cet amendement propose la création d'un nouveau programme : « Fonds finançant le déstockage maximal du site de Stocamine en mettant la priorité sur les déchets toxiques, sans fixer de limites a priori, avec des garanties de sécurité optimale pour les intervenants, sous la conduite d'un opérateur de confiance et le contrôle de la commission de suivi de site (CSS) », abondé à hauteur de 456 050 100 millions d'euros (en AE et CP) par des crédits issus de l'action 10-01 « Soutien à l'injection de biométhane » du programme 345 « Service public de l'énergie », en appelant le Gouvernement à lever le gage.